

COMMUNE DE  
WALINCOURT-SELVIGNY

# Elaboration du Plan Local d'Urbanisme

APPROBATION  
ZONAGE  
Planche A

**Vu pour être annexé à la délibération  
du Conseil Municipal en date du :**

VERDI CONSEIL NORD DE FRANCE  
80 rue de Marcq - 59 441 Wasquehal Cedex  
Tél.: 03.28.09.92.00 Fax: 03.28.09.92.01

Mai 2017

ECHELLE

4.

## LEGGENDE

- |                                                                                       |                                                                                  |
|---------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|
|  | Limite communale                                                                 |
|  | Limite de zone                                                                   |
|  | Uua                                                                              |
|  | Nom de zone                                                                      |
|  | Emplacement réservé au titre du Code de l'Urbanisme                              |
|  | Existence de nouvelles constructions                                             |
|  | Alignement haies et arbres isolés protégées au titre du Code de l'Urbanisme      |
|  | Espace boisé classé au titre du Code de l'Urbanisme                              |
|  | Risque lié aux cavités souterraines                                              |
|   | Patrimoine remarquable à préserver (au titre du Code de l'Urbanisme)             |
|    | Localisation des sièges d'exploitations agricoles à la date d'approbation du PLU |
|    | Périmètre de protection rapproché des captages AEP                               |
|    | Périmètre de protection immédiat des captages AEP                                |
|    | Bâtiment agricole pouvant faire l'objet d'un changement de destination           |
|    | Principaux axes de ruissellement identifiés                                      |

## TyPOLOGIE DES ZONES

- UA: zone urbaine de centre ancien
  - Elle comprend les secteurs:
    - UAB, qui correspond au centre ancien de Walincourt
    - UAB, qui correspond au centre ancien de Selvingny et aux secteurs urbanisés périphériques
    - le sous-secteur UAB1a à vocation d'équipements publics
- UE: zone urbaine à vocation économique
  - IAU: zone à caractère naturel destinée à être urbanisée à court ou moyen terme, à vocation dominante d'habitat. Elle comprend :
    - le secteur IAUc destiné à accueillir des constructions et installations nécessaires aux services publics et d'intérêt collectif
  - A: zone à caractère agricole
  - N: zone à caractère naturel et forestier. Elle comprend :
    - le secteur NT qui correspond au secteur de l'abbaye des Guillemins

Liste du patrimoine remarquable identifié au titre du 151-19 du Code l'Urbanisme

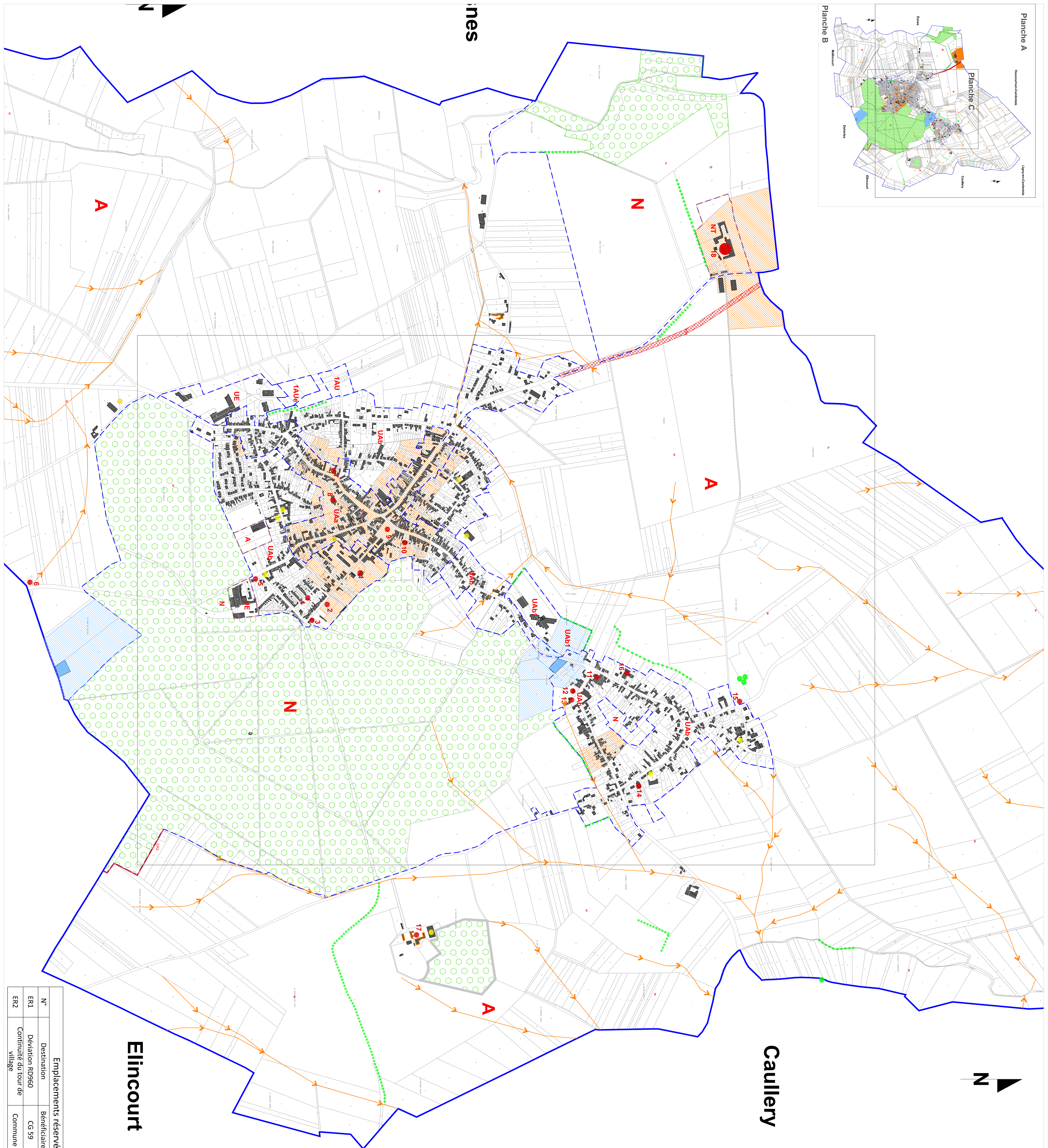
- 1 - Maison de maître 2 - Mur en briques 3 - Maison de maître 4 - Cité ouvrière 5 - Chapelle 6 - Moulin Brunet 7 - Voûte de l'ancien Hôpital Saint Nicolas 8 - Église Saint Pierre 9 - Kiosque 10 - Maison de maître 11 - Maison de maître 12 - Maison de maître 13 - Maison de maître 14 - Église Saint Martin 15 - Calvaire 16 - Manufacture 17 - Sorval 18 - Abbaye des Guillemins

**Avertissement**

La commune est concernée par les risques naturels liés à la présence de cavité souterraine (notamment sur Wolincourt) et de ruissellement majeur (au nord de la commune). Avant tout engagement de travaux il convient de consulter un bureau spécialisé en études de sols pour la réalisation d'une étude géotechnique relative à la portance des sols et qui déterminera les mesures à prendre en compte pour la stabilité et la pérennité de la construction projetée.

La commune est concernée par le risque sismique d'aléa 3, des règles de construction parasismiques doivent être appliquées.

La commune est concernée par le risque lié aux remontées de nappes et au retrait-gonflement des argiles.



| Emplacements réservés |                               |            |
|-----------------------|-------------------------------|------------|
| N°                    | Désignation                   | Superficie |
| ER1                   | Déviation RD960               | CG 59      |
| ER2                   | Continuité du tour de village | Commune    |